

L'Approche du marché algérien (2) : Dispositions des nouvelles lois de Finances 2009/2010 : comment s'y adapter ?

Pourquoi le gouvernement algérien a-t-il adopté ces mesures fermes ? Explications

Intervention de Monsieur Mouhoubi Salah, Docteur en sciences économiques et science politique

Le contexte de la crise financière mondiale, et dans son sillage la récession économique qui s'en est suivie, a amené le gouvernement algérien à prendre des mesures pour préserver les équilibres, tant internes qu'externes.

Il faut souligner que l'année 2009 a été cruciale pour tous les pays qui ont vu un recul du PIB.

L'Algérie a donc été amenée à réagir aux effets de la crise dans le cadre de la Loi de Finances complémentaire pour 2009. Cependant, il faut souligner que ces mesures n'ont pas remis en cause le programme de développement qui se poursuivra jusqu'en 2014.

En effet, l'Algérie a adopté un programme 2010/2014 doté d'une enveloppe de 150 milliards de dollars (montant équivalent à celui qui a été mobilisé pour réaliser le programme 2004/2009).

Afin de mieux cerner les mesures prises dans le cadre de la Loi de Finances complémentaire pour 2009 et confirmées dans la Loi de Finances pour 2010, il est important d'analyser à la fois les raisons qui ont amené les pouvoirs publics à les adopter et les objectifs escomptés.

1. Les raisons :

- En 2009, les revenus en devises ont baissé de la moitié, alors que les importations ont poursuivi leur profusion. D'où la **suppression du crédit à la consommation** (qui contribue à alourdir la facture des importations) faute de quoi, le pays aurait connu un déséquilibre de sa balance commerciale et, par ricochet, une aggravation de sa balance de paiements avec un risque certain d'un recours aux réserves de change. Le crédit à la consommation a contribué à l'endettement des ménages, ce qui pourrait poser, à terme, le problème de leur solvabilité.
- Sur un autre plan, les autorités ont **imposé le crédit documentaire, comme seul moyen de paiement des importations**. Cette procédure, du reste universelle, vise à garantir la traçabilité des produits importés, d'une part et la transparence dans les transferts de capitaux, d'autre part.
- Enfin, les pouvoirs publics ont adopté des mesures relatives aux IDE, en **imposant aux investisseurs de céder 51% du projet à la partie algérienne**.

2. Les objectifs :

A travers ces mesures, les pouvoirs publics visent à atteindre simultanément plusieurs objectifs :

- Le premier objectif est de **préserver les équilibres**, internes et externes. L'équilibre de la balance des paiements est un objectif crucial pour ne pas recourir aux réserves de change qui, depuis 2009, ont progressé légèrement. Il faut noter qu'au stade actuel, les réserves ne représentent plus que 3.5 années d'importations.
- Le deuxième objectif est d'inciter les IDE à se diriger vers l'Algérie pour **s'installer durablement**.
- Le troisième objectif est reflété par la volonté de l'Etat à jouer pleinement son rôle de régulateur en introduisant des mesures et règles afin **d'asseoir une économie de marché réelle**. Cela veut dire, tout simplement, plus de rigueur et de transparence.

Conclusion :

En conclusion, il faut noter que ces mesures, imposées par la conjoncture, ne remettent pas en cause ni la liberté qui régit le commerce extérieur (l'Algérie n'a adopté aucune mesure protectionniste), ni l'acte d'investir. Pour les pouvoirs publics, ces mesures confortent l'ancrage d'une économie de marché.